Règlement du concours des plus belles décorations de Noël 2026

Article 1 – Objet du concours

À l'approche des fêtes de fin d'année, la Ville de Ploërmel lance la première édition de son **concours des plus belles décorations de Noël**.

À travers cette initiative, la municipalité souhaite faire rayonner l'esprit de Noël dans les rues de la ville, encourager la créativité de chacun et contribuer à créer une ambiance festive et chaleureuse, au bénéfice de tous.

Habitants et commerçants sont invités à participer en décorant leurs fenêtres, balcons, maisons, jardins ou vitrines pour faire vivre la magie de Noël à Ploërmel.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au concours est **gratuite et ne nécessite aucune inscription préalable**.

Toutes les habitations et tous les commerces situés dans le périmètre défini par la Ville sont susceptibles d'être évalués par le jury. Le concours repose sur une démarche spontanée : aucune formalité n'est à effectuer pour participer.

Les décorations et illuminations doivent impérativement être visibles depuis la voie publique et installées sur le domaine privé. Elles ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public.

Les personnes désignées lauréates par le jury seront contactées par la collectivité afin de recueillir leur accord pour participer au concours et recevoir leur récompense.

Article 3 – Période du concours

Les décorations et illuminations devront être installées et visibles du **1er au 31 décembre 2026**.

Le jury effectuera ses visites entre le **14 et le 18 décembre 2026, de 17 h à 20 h**, afin de découvrir et d'évaluer les réalisations.

Article 4 – Catégories et récompenses

Deux catégories sont proposées :

- **Catégorie 1 : Commerçants**
- **Catégorie 2 : Habitants**

Pour chacune des catégories, trois prix seront décernés : un premier, un deuxième et un troisième prix :

- 1ère prix : une décoration de Noël d'une valeur de 50€ et un diplôme récompensant sa réalisation
- 2ème prix : une décoration de Noël d'une valeur de 40€ et un diplôme récompensant sa réalisation
- 3ème prix : une décoration de Noël d'une valeur de 30€ et un diplôme récompensant sa réalisation

Article 5 – Critères d'évaluation

Les décorations seront évaluées selon les critères suivants :

- 25% sur la visibilité des décorations depuis la voie publique
- 25% sur l'originalité et la créativité de la réalisation
- 25% sur l'esthétique générale et l'harmonie de la décoration
- 25% sur le respect du thème et de l'esprit de Noël

Article 6 – Composition du jury

Le jury est composé d'élus de la Ville de Ploërmel.

Il visitera les décorations participantes pendant la période prévue à cet effet et procédera à leur évaluation au regard des critères définis à l'article 5.

Article 7 – Périmètre du concours

Pour cette première édition, le périmètre du concours est volontairement limité.

L'ensemble des habitations et des commerces situés dans ce périmètre sera pris en compte lors du passage du jury, sans inscription préalable.

Cette démarche permettra à la Ville d'expérimenter le dispositif et d'envisager, le cas échéant, son renouvellement et son évolution lors des prochaines éditions.

Article 8 – Remise des prix

La remise des prix aux lauréats se déroulera à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire.

Article 9 – Droit à l'image

Tous les habitations ou commerces évalués dans le cadre de ce concours consentent et autorisent les organisateurs à photographier les décorations et à utiliser les photographies dans le cadre de communication par la ville de Ploërmel.

Article 10 – Opposabilité du règlement

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de la publication de la délibération XX en date du XX. A compter de cette date, ses dispositions sont

opposables aux habitants ou commerçants évalués dans le cadre de ce concours ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 11 - Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications non substantielles pour les prochaines éditions.

La Ville de Ploërmel remercie par avance l'ensemble des habitants et des commerçants qui contribueront, par leurs décorations, à faire vivre la magie de Noël dans la ville.